



Projet de résolution pour l'adoption du 11^{ème} Rapport financier (2017)

Adoptée le 18 octobre 2018

12^{ème} Assemblée générale de l'AFAPDP

18 octobre 2018, Paris

I. RESOLUTION

La 12^{ème} Assemblée générale de l'Association francophone des autorités de protection des données personnelles (AFAPDP) approuve les comptes certifiés et le 11^{ème} Rapport financier définitif pour l'année 2017 présenté le 18 octobre 2018 et annexé à la présente résolution.

II. Annexe : 11^{ème} Rapport financier 2017

1. Le présent rapport a été rédigé à partir des comptes annuels 2017 certifiés le 31 janvier 2018 par le Cabinet d'expertise comptable Bleu, situé 5 place du 28 juin 1940, à Paris.
2. La tenue de la comptabilité est assurée par la Secrétaire générale de l'AFAPDP conformément à l'article 19.4 des Statuts.
3. Le présent rapport est annexé à la Résolution pour l'adoption du 11^{ème} Rapport financier.

SYNTHESE

4. Des produits d'exploitations en baisse et conformes au budget prévisionnel : le montant des produits d'exploitation (subventions, cotisations et inscriptions) s'élèvent à 93 584 €. On constate une baisse de 16.1% des produits d'exploitation entre 2016 et 2017. Cet écart s'explique par le caractère exceptionnellement élevé du montant de la subvention accordée par l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), en 2016 (voir point 14).
5. Une augmentation des ressources propres : les cotisations représentent 28% du total des produits d'exploitation (25 865 €), soit une augmentation de 23.5% par rapport à 2016. Pour rappel, la part des ressources propres s'élevait à 19% en 2016. Cette augmentation est attribuable à la révision du barème des cotisations, décidé en 2016. Cette initiative visait à diminuer la fragilité financière de l'AFAPDP, dépendante des subventions publiques en renforçant ses ressources propres.
6. Des charges d'exploitation en stables et conformes au budget prévisionnel : les charges d'exploitation s'élèvent à 101 552 € (en baisse de 1.5% par rapport à 2016). Les deux postes de dépense principaux sont les charges salariales et sociales (49 185 €) et les voyages et déplacements (37 487 € de prise en charge des participants aux formations et réunions de l'AFAPDP).
7. Un résultat d'exploitation déficitaire pour la 1^{ère} fois depuis 5 ans : le résultat courant présente un déficit de 7 494 €. Ce déficit s'explique par la différence entre les actifs circulants enregistrés en 2016, qui s'élevaient à 20 000 € et correspondent au solde de la subvention 2015 accordée par l'OIF. En raison de l'annulation de l'activité de formation en Tunisie en 2015, seuls 12 719 € ont été effectivement consommés par l'AFAPDP et donc perçus en 2016.
8. Un bilan actif de 93 051 € et une bonne santé financière globale : ce bilan est composé de 81 051 € de disponibilités (trésorerie) au 31 décembre 2017 (comptes courant et épargne) et de 15 000 € de subventions à percevoir.

	Exercice 2017	Exercice 2016	Variation %
Produits	94 058 €	111 558	-16,11
Charges	101 552 €	103 116	-1,52
Résultat de l'exercice	-7 494 €	8 786	-185,29
Bilan actif	96 051 €	103 991	-7,6

1 : aperçu général

COMPTE DE RESULTAT DETAILLE

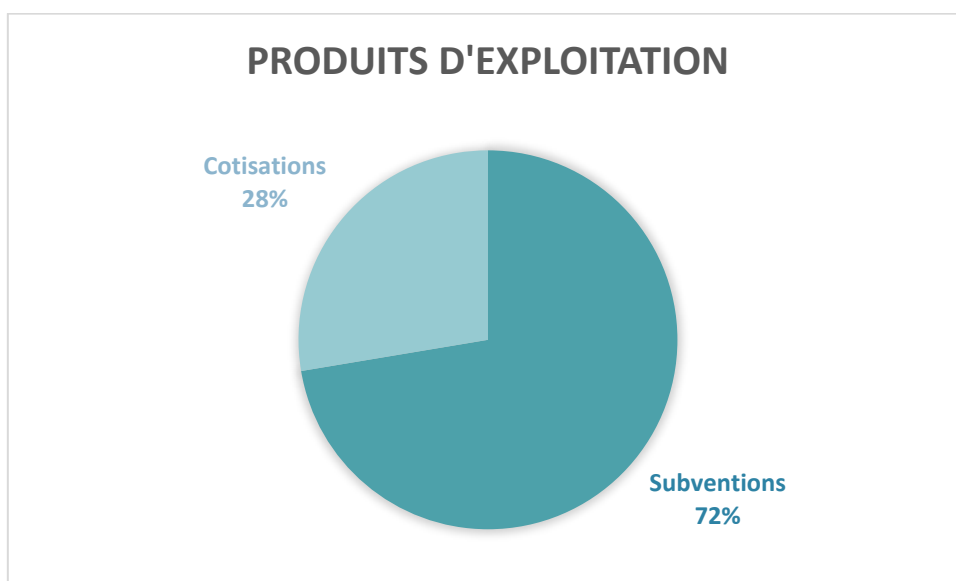
9. Le plan d'action et le budget prévisionnel annuels ont été adoptés en début d'année 2017 par le Bureau de l'AFAPDP. Le plan d'action identifie les actions à mener, conformément aux objectifs statutaires de l'association. Le budget prévisionnel détermine l'affectation des ressources, à savoir assurer le paiement des charges fixes et financer les actions. Parmi celles-ci, on retrouve les événements institutionnels récurrents tels que l'organisation de la Conférence et de l'Assemblée générale.

A. Description des produits

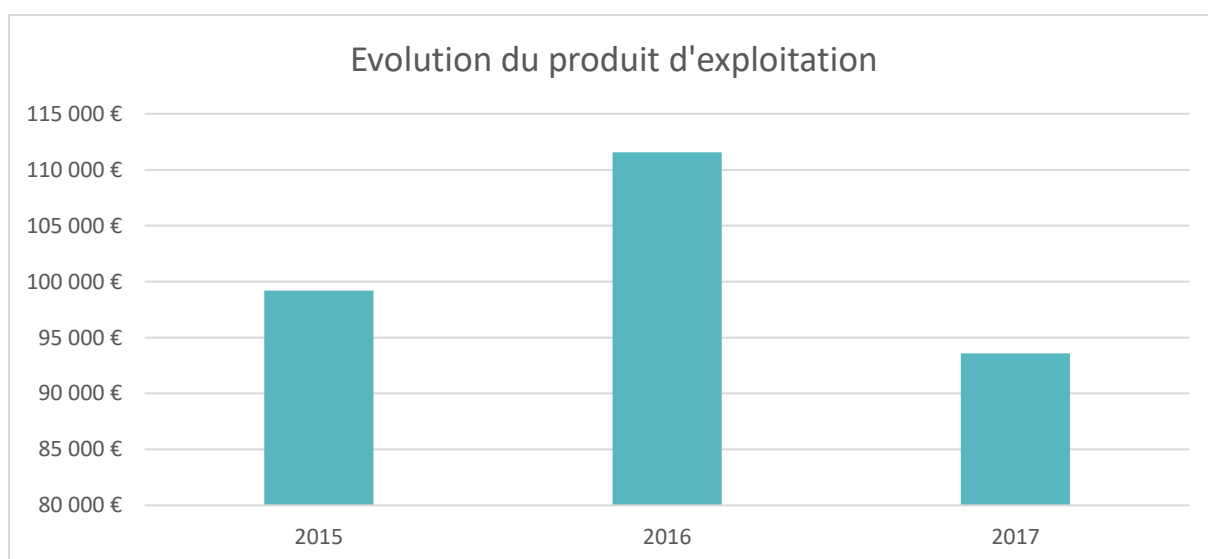
10. Les produits ont deux origines : les subventions et les cotisations. L'emploi de ces fonds vise deux catégories : les achats et charges externes et les salaires et charges sociales.
11. Les produits d'exploitation s'élèvent en 2017 à 111 558 € et sont composées de deux catégories principales : les subventions et les cotisations.
12. Les subventions et cotisations visent à couvrir différents types de charges et le principe à suivre est le financement partagé des activités. Seule la subvention OIF ne peut pas être utilisée pour couvrir les charges sociales et salariales mais uniquement pour couvrir les frais liés aux activités de l'association pour la réalisation de son plan d'action.

Produits d'exploitation	
Subventions	67 719 €
OIF	22 719 €
SPM	45 000 €
Cotisations	25 865 €
TOTAL	93 584 €

2 : Description des produits d'exploitation



3 : Répartition des produits d'exploitation



4 : Evolution du produit d'exploitation sur 3 ans

Subventions

13. Ces subventions visent à soutenir la mise en œuvre de certaines actions inscrites au plan d'action de l'AFAPDP et en priorité :

- l'organisation d'une Conférence des commissaires francophones à la protection des données et à la vie privée en Tunisie, les 4 septembre 2017 ;
- les formations et visites d'études organisées au cours de l'année, notamment la formation en Tunisie le 5 septembre 2017 ;
- l'intervention potentielle dans les pays francophones qui souhaitent promouvoir le droit à la protection des données ;

- la diversité juridique et linguistique au sein des instances internationales.

14. Le montant versé par l'OIF au cours de l'année 2017 s'élève à 22 719 €. On constate une diminution de 49% par rapport à l'exercice précédent (45 573 €) due :

- au reliquat de la subvention de 2015 (5 573 €) versé en 2016 et passé dans l'exercice de 2016 ;
- à l'octroi exceptionnel d'une subvention de 40 000 € (au lieu de 30 000€ habituellement) en 2016 ;
- aux dates et montants des tranches versées : 20 000€ au titre de l'année 2016 (versés en juin 2016), plus le versement de la dernière tranche de 12 791 € de la subvention de 2016 (en avril 2017);

En effet, au 31 décembre 2016, 20 000 € restaient à percevoir, qui ont été comptabilisés parmi les actifs circulant. L'AFAPDP remet à l'OIF, chaque fin d'année, un rapport technique et financier pour expliquer l'utilisation détaillée de la subvention et les résultats atteints par rapport aux objectifs initialement formulés. Une régularisation des sommes non-dépensées et donc non perçues en 2016, soit 7 281€, a été opérée sur l'exercice 2017, portant le total de la subvention à 22 719€ au lieu des 30 000 €

15. L'AFAPDP perçoit également une subvention des Services du Premier ministre en France pour un montant de 45 000 €. Le montant versé en 2017 est équivalent à l'exercice précédent. Le versement a eu lieu en une seule fois à la signature de la Convention annuelle d'objectifs entre le représentant du Premier ministre français et la Secrétaire générale de l'AFAPDP, par délégation du Président. Cinq conventions prévoyant le versement d'une subvention de 45 000 € ont été signées depuis 2013. Ce financement est indispensable au fonctionnement du Secrétariat général et à la réalisation des actions de l'AFAPDP. La subvention a pu être renouvelée sur la base de la remise d'un rapport financier et des comptes certifiés.

Cotisations et inscriptions

16. Les cotisations versées à l'AFAPDP représentent un montant de 25 865 € soit une variation de + 23% par rapport à l'exercice précédent. Le montant est supérieur au prévisionnel fixé à 24 000 €. Dix-neuf cotisations ont été versées à l'AFAPDP entre le 13/02 et le 01/08, dont les montants varient de 500 à 6 000 €.

Contributions en services

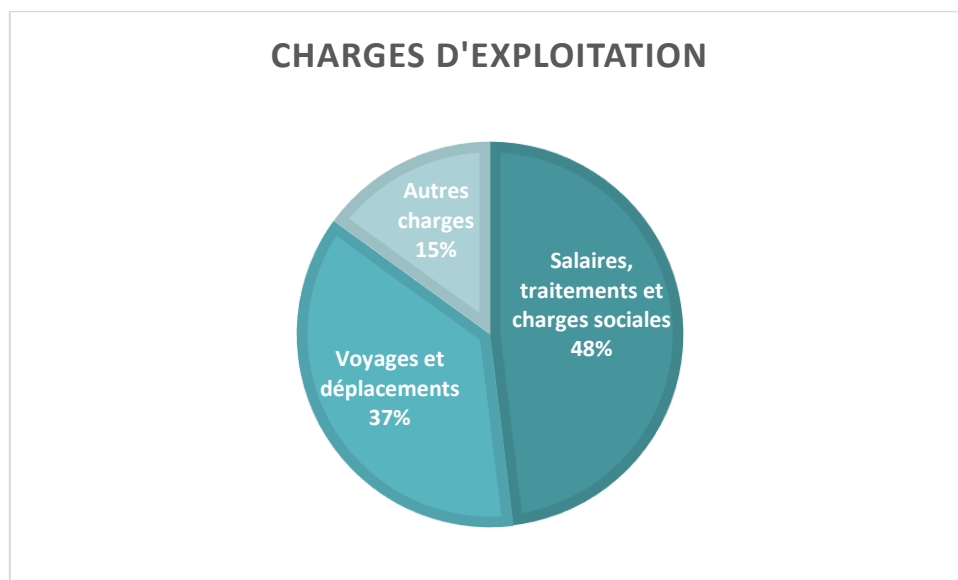
17. Il convient de mentionner l'importance des contributions en services dont la mise à disposition gratuite de locaux et matériels, fournitures gratuites de téléphone et internet, de service de photocopies, mise à disposition de personnel juridique, informatique et logistique par la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) en France, qui abrite le siège social de l'association à Paris.

18. L'Instance nationale de protection des données personnelles (INPDP) tunisienne a également apporté une contribution en service en tant que co-organisateur des réunions de septembre 2017.

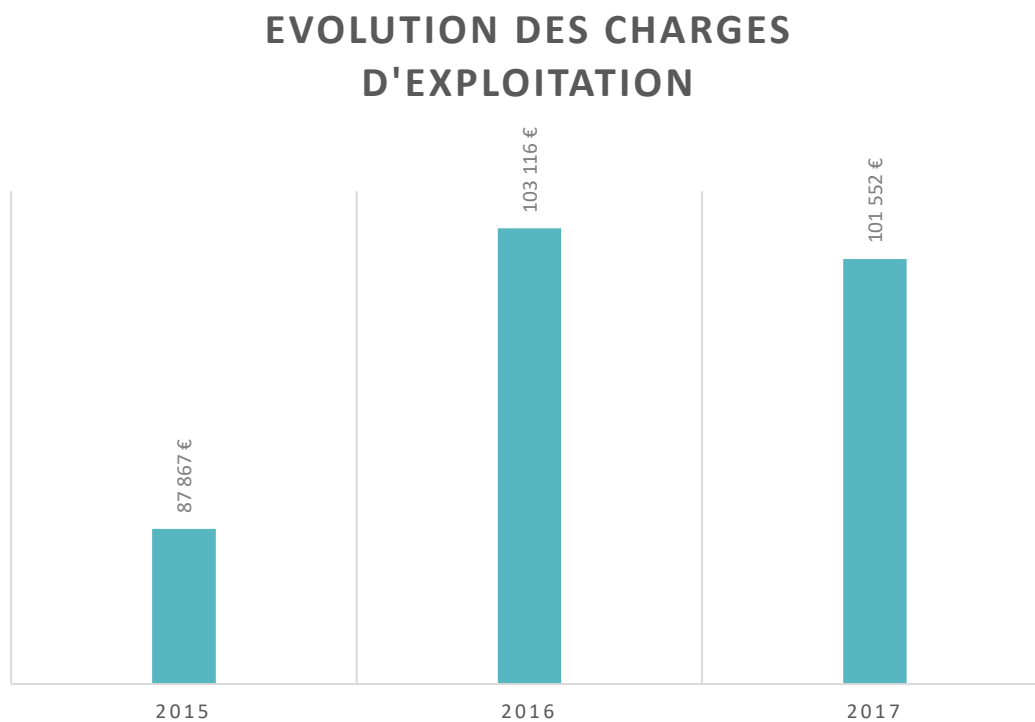
Elle a mis à disposition du matériel et des ressources financières et humaines. L'INPDP a par ailleurs pris en charge une grande partie des frais de restauration de ces évènements.

B. Description des charges

19. Les charges d'exploitation s'élèvent en 2017 à 101 552 € et sont composées de deux catégories principales : les taxes, salaires et charges sociales et les voyages et déplacements qui représentent 85 % des dépenses.



5 : Répartition des charges d'exploitation



6 : Evolution des charges d'exploitation sur 3 ans

Salaires et charges sociales : 48 % des dépenses en 2017.

20. Le montant total de ces dépenses s'élève à 48 849 €, il est inférieur au budget prévisionnel (55 000 €) et en diminution par rapport à 2016 (59 707€). La différence s'explique par différents facteurs :

- Solde de tout compte suite à la rupture conventionnelle du contrat de travail de l'ancienne salariée en 2016 ;
- Diminution de la masse salariale.

Autres charges : 52 % des dépenses en 2017.

21. Ces dépenses s'élèvent 52 703 € € soit une somme inférieure au budget prévisionnel (65 500 €) et supérieure au montant dépensé en 2016 (43 310 €) soit une hausse de 21 %.

22. Le principal poste de dépense est le poste des voyages et déplacements pour un montant de 37 487 € soit 37 % du total des charges d'exploitation. Il est en augmentation par rapport à 2016 (28 065 € soit une variation de 33 %). Les voyages et déplacements (vols et nuitées) correspondent par exemple à la participation des représentants de l'AFAPDP aux différentes réunions à Tunis (septembre 2017) ou encore la prise en charge des participants à la Conférence de Hong-Kong (septembre 2017).

23. Les autres postes de dépenses significatifs sont :

- Les frais d'interprétariat : 4 000 € ;
- Les honoraires de l'expert-comptable : 3 090 € ;
- L'achat d'études et prestations : 2 443 € ;
- Autres frais d'achats de petits équipements, assurances, frais postaux, frais bancaires, impôts et taxes.

PRODUITS D'EXPLOITATION	
Subvention SPM	45 000 €
Subvention OIF	22 719 €
Cotisations	25 865 €
Produits financier	474 €
Total	94 058 €
CHARGES D'EXPLOITATION	
Charges salariales, sociales et taxes	48 849 €
Voyages et déplacements	37 487 €
Frais de colloque et séminaire	4 000 €
Honoraires expertise comptable	3 090 €
Autres frais	8 126 €
Total	101 552 €

7 : Tableau récapitulatif

C. Situation de la trésorerie au 31 décembre 2017

24. La trésorerie de l'AFAPDP correspond aux sommes immédiatement disponibles pour effectuer des dépenses. Gérer la trésorerie consiste à contrôler les entrées et les sorties de fonds et à optimiser la gestion des fonds. Le secrétariat général est chargé de gérer la trésorerie. Au 31 décembre 2017, l'AFAPDP dispose de 14 318 € (compte courant. Le compte épargne de l'association présente quant à lui un solde de 66 733€ à la date de clôture de l'exercice.
25. En 2017, le versement des subventions a débuté en mai. Avant mai, l'association a dû suivre plusieurs étapes dont la préparation puis l'adoption du plan d'action et du budget prévisionnel ainsi que le dépôt des demandes de subvention, ce qui explique le versement au milieu de l'année. La politique de l'association est de conserver un compte de trésorerie lui permettant de couvrir ses frais. Jusqu'à présent, l'AFAPDP n'a pas eu à faire face à des problèmes de trésorerie ce qui est une situation confortable qui lui permet de mener à bien ses activités avec son propre calendrier.